

# CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS – TUNISIE

## Disclaimer

The contents of the report are the sole responsibility of the ETF and do not necessarily reflect the views of the EU institutions.

© European Training Foundation, 2023

Reproduction is authorised, provided the source is acknowledged.

# 1. Introduction et contexte

## 1.1 Instantané du CNC

La classification nationale des qualifications (CNQ) a été adoptée en 2009<sup>1</sup> en tant que cadre de référence visant à établir un lien entre les diplômes délivrés par les différentes composantes du système de développement des ressources humaines et les niveaux de certification correspondants. La CNQ devrait soutenir l'apprentissage tout au long de la vie et renforcer les liens entre les différents volets du système de développement des ressources humaines, en répondant mieux aux besoins des secteurs économiques et en facilitant la compréhension des certifications.

Le système de formation des ressources humaines en Tunisie comprend trois volets:

1. l'enseignement général (y compris les certificats de l'enseignement de base – du premier et deuxième cycle – 6 + 3 ans; et de l'enseignement secondaire – 4 ans),
2. la formation professionnelle, couvrant à la fois la formation initiale et la formation continue (allant du certificat de compétences au brevet de technicien supérieur) et
3. l'enseignement supérieur (couvrant les certifications pour les cycles de licence, de master et de doctorat).

Un grand nombre de ministères sont chargés du développement des ressources humaines, notamment le ministère de l'éducation, le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de l'agriculture, le ministère de la santé et le ministère de la défense.

Les acquis d'apprentissage sont un élément important pour garantir la qualité de l'éducation et de la formation. Si les acquis d'apprentissage sont utilisés depuis les années 1990, les approches varient selon les sous-secteurs et les parcours ne sont pas encore bien développés. Les résultats du PISA montrent qu'il est nécessaire de renforcer les compétences de base.

La création de nouveaux parcours s'inscrit dans le cadre des réformes de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement supérieur. La validation des acquis de l'expérience (VAE) a fait l'objet d'un projet pilote mais ne fait pas encore partie intégrante du système de développement des ressources humaines. La communication sur la CNQ reste limitée, il est difficile de trouver des informations sur son utilisation et sa mise en œuvre.

La CNQ a débuté dans des piliers distincts du développement des ressources humaines et constitue une référence dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels, mais elle n'a pas réussi à relier les différents piliers. Cette situation est due à l'absence de vision commune et à l'absence de gouvernance conjointe, qui ont été abordées dans différents documents stratégiques et législatifs et accords entre acteurs clés, mais qui selon l'information et les données disponibles n'ont pas été encore mises en œuvre. La CNQ ne dispose pas d'un répertoire commun des certifications qui n'a jamais fait l'objet d'une législation. L'élaboration d'un répertoire commun pourrait activer la participation de différentes parties prenantes à la mise en œuvre de la CNQ.

Une mise en œuvre plus cohérente de la CNQ pourrait améliorer la pertinence des certifications et renforcer la confiance, à travers l'établissement de liens plus étroits avec les besoins recensés du marché de l'emploi et la participation active des parties prenantes. La CNQ est potentiellement un outil permettant de mieux relier les certifications tunisiennes aux certifications africaines, par l'intermédiaire du cadre continental africain des certifications et, éventuellement, des certifications européennes à travers un processus de comparaison avec le Cadre Européen de Certifications (CEC)

---

<sup>1</sup> [Décret n° 2009-2139 du 8 juillet 2009, fixant la classification nationale des qualifications.](#)

pour l'apprentissage tout au long de la vie, mais pour y arriver il sera nécessaire que la CNQ soit mise en œuvre.

Selon la classification des stades de développement des CNQ, élaborée par le Cedefop et l'ETF, la CNQ Tunisienne est encore dans la phase dite d'activation. Un appui politique s'avère nécessaire pour passer à la phase opérationnelle.

## 1.2 Contexte politique

La Tunisie s'intègre dans l'économie mondiale, notamment à travers des accords d'association et de négociations avec l'Union européenne (UE) en vue d'un accord de libre-échange, de l'Accord d'Agadir pour le libre-échange avec les pays de la région, et des discussions menées avec l'Organisation mondiale du commerce. Toutefois, l'impact de ces initiatives sur l'économie du pays reste, à ce jour, faible.

La stratégie globale de la Tunisie est le Plan national de développement 2016-2020 (MDICI, 2017), suivi par la Vision 2030 est conforme aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Les stratégies du secteur de l'éducation et de la formation se déclinent en plusieurs plans: le plan stratégique sectoriel pour l'éducation 2016-2020 (ministère de l'éducation, 2016), la stratégie nationale de réforme de la FP 2016-2020 (ministère de la formation professionnelle et de l'emploi – MFPE) et le plan stratégique de réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique 2015-2025 (ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique – MESRS).

Les institutions publiques adhèrent à ces stratégies. Toutefois, le rythme de mise en œuvre a subi des retards. Les changements fréquents de gouvernements et les changements conséquents dans les priorités politiques constituent autant d'obstacles à la mise en œuvre cohérente et continue des réformes.

La Tunisie, qui a réussi à maintenir un niveau élevé de dépenses publiques dans l'éducation, a considérablement amélioré les taux d'alphabétisation et de scolarisation de sa population. Ces tendances positives contrastent avec la persistance d'un taux élevé d'abandon scolaire.

L'inadéquation entre les compétences des travailleurs et celles recherchées sur le marché du travail tunisien, dans ses multiples dimensions, continue de peser sur le développement économique et empêche une utilisation plus efficace du capital humain. Un certain nombre d'initiatives ont été lancées pour favoriser l'emploi des jeunes diplômés. À cet égard, on peut citer le plan Tunisie Digitale 2020, qui vise à développer les infrastructures de TIC et les services liés aux TIC dans tout le pays.

Le chômage représente un défi persistant en Tunisie. Il affecte les personnes ayant un niveau d'éducation moyen et élevé, en particulier les femmes. Malgré l'augmentation du niveau d'éducation des femmes, leur participation au marché du travail reste faible<sup>2</sup>. Le système éducatif tunisien est peu adapté aux besoins du secteur privé. En particulier le nombre élevé de diplômés de l'enseignement supérieur contraste avec le besoin de travailleurs qualifiés. En effet, le taux de chômage élevé coexiste avec un très grand nombre d'emplois vacants. Les employeurs sont à la recherche de travailleurs qualifiés et de techniciens spécialisés, notamment dans les secteurs du textile, de l'hôtellerie et de la restauration, du bâtiment et des TIC. Le nombre d'inscriptions dans la FP est faible en raison du manque d'offres attrayantes et de l'absence de passerelles vers l'enseignement supérieur. Les opportunités de formation professionnelle continue sont sous-utilisées. Les profils moyennement et hautement qualifiés sont également particulièrement touchés par la migration.

Les jeunes Tunisiens font généralement l'expérience d'une transition difficile entre l'éducation et le travail. Les emplois du secteur public sont rares et le secteur privé ne crée pas suffisamment d'emplois pour absorber le nombre croissant de jeunes diplômés entrant sur le marché du travail. Des emplois sont créés dans l'agriculture, l'industrie manufacturière, la construction et les secteurs des services, tels que le tourisme et le commerce. Avec la poursuite de la désindustrialisation, la structure

---

<sup>2</sup> ETF, Analyse des politiques de Développement du Capital Humain en Tunisie, 2021

de l'emploi en Tunisie a opéré un déplacement vers le secteur des services. Toutefois, plusieurs de ces emplois relèvent du travail informel ou vulnérable. En outre, le secteur du tourisme a été fortement touché par les restrictions et mesures de prévention de la diffusion de la COVID.

La CNQ est un outil visant à soutenir les certifications pertinentes pour le développement des ressources humaines et l'apprentissage tout au long de la vie. En tant que telle, c'est l'une des rares initiatives qui établit un lien entre les différents sous-secteurs du système d'éducation et de formation et l'emploi.

## 1.2 Base juridique du CNC

Il existe une législation distincte concernant le CNC: La classification nationale des qualifications est régie par le [décret présidentiel 2009-2139 du 8 juillet 2009](#).

Ce décret fixe les niveaux d'un cadre de référence pour les diplômes délivrés par différents éléments du système de développement des ressources humaines. Il comporte sept niveaux et six descripteurs de domaines. L'objectif de la CNQ est de rendre opérationnel l'apprentissage tout au long de la vie en renforçant les liens avec le système de développement des ressources humaines et les besoins des secteurs économiques. Ces niveaux doivent guider les prestataires publics et privés pour garantir la qualité des certifications. Le décret explique les modalités de gouvernance par l'intermédiaire d'un sous-comité du Conseil supérieur du développement des ressources humaines. Il clarifie les liens avec les règlements existants en matière de certifications et explique la mise en œuvre progressive. Il souligne les responsabilités des différents ministères compétents concernés par la mise en œuvre.

Les autres actes législatifs connexes pertinents comprennent ce qui suit:

- Loi sur la FP: n° 2008-10 du 11 février 2008 faisant référence à la nécessité pour le CNC de soutenir l'élaboration de normes, expliquant les parcours et les diplômes pour la FP initial et continu et légiférant sur la validation de l'apprentissage non formel et informel.
- Les profils en matière d'acquis des diplômés de la FP dans l'arrêté du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi du 2 août 2010, fixant le cadre général de référence des diplômes de la formation professionnelle.
- Réforme du système national de formation professionnelle, document d'orientation et plan opérationnel 2014-2018 du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, 2013, y compris comme action de révision de la CNQ conformément à la nouvelle vision du système national de développement des ressources humaines.
- Arrêté du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi du 12 mai 2020 portant agrément, renouvellement d'agrément, annulation d'agrément des certificats et diplômes de formation professionnelle et changement de dénomination des certificats de technicien professionnel.
- Décret n° 2013-47 du 4 janvier 2013 fixant le cadre général du régime des études et des conditions d'obtention du diplôme national de doctorat dans le système «LMD» de l'enseignement supérieur.
- Loi n° 2000-73 du 25 juillet 2000 relative à l'enseignement supérieur privé, telle que modifiée par la loi n° 2008-59 du 4 août 2008.
- Loi n° 2008-19 du 25 février 2008 relative à l'enseignement supérieur, telle que modifiée par le décret-loi n° 2011-31 du 26 avril 2011.
- Loi n° 2009-21 du 28 avril 2009 fixant le cadre général de la formation pratique des étudiants de l'enseignement supérieur au sein des administrations, des entreprises ou des établissements publics ou privés.
- Diplôme national de Licence: Décret n° 2008-3123 du 22 septembre 2008, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de licence dans les différents domaines de formation, mentions, parcours et spécialités du système «LMD».

- Diplôme national de mastère: Décret n° 2012-1227 du 1er août 2012 fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de mastère dans le système «LMD»
- Plan stratégique de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique 2015-2025, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, 2015
- Décret n° 2010-3080 du 1er décembre 2010 portant création des conseils supérieurs consultatifs, dont le Conseil supérieur du développement des ressources humaines, qui coordonne les politiques de développement des ressources humaines entre les différentes composantes du système de DRH. Conformément au décret sur la CNQ, un sous-comité de ce conseil serait chargé de la coordination de la CNQ.
- Arrêté conjoint du 8 octobre 2015 du ministère de l'éducation, du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique portant création d'un comité conjoint pour décider des questions d'intérêt commun.

## 2. Objectifs stratégiques

### 2.1 Réformes de l'enseignement et de la formation

La CNQ est un outil visant à soutenir le développement des ressources humaines en Tunisie et à améliorer les liens avec les besoins des secteurs économiques. L'objectif est de créer un système d'apprentissage tout au long de la vie. Elle s'appuie sur les réformes antérieures de l'enseignement général et de l'enseignement et de la formation professionnels, liées à l'introduction de l'approche fondée sur la compétence dans les années 1990, et sur les réformes de l'enseignement supérieur liées à l'introduction des cycles de licence, master et doctorat.

En ce qui concerne la FP, une nouvelle loi sur la FP adoptée en 2008 est suivie d'un plan opérationnel pour la réforme de la FP 2013-2015, qui constitue toujours la base des réformes en cours, lesquelles devraient renforcer la qualité de prestataires d'EFP plus autonomes. Ce plan prévoit notamment d'améliorer l'accès à un enseignement professionnel de qualité, de rendre les certifications plus faciles à comprendre et de créer de nouvelles passerelles entre la FP et l'enseignement supérieur.

### 2.2 Objectifs du CNC

La Classification Nationale des Qualifications (CNQ) est un cadre de référence qui relie les certifications délivrées par les différentes composantes du système de développement des ressources humaines aux niveaux de compétences correspondants.

Le CNC tunisien poursuit plusieurs objectifs:

- contribuer à une meilleure lisibilité des compétences;
- combler le fossé entre les besoins de l'économie en matière de qualifications et l'offre d'enseignement et de formation;
- fournir des références communes pour favoriser la mobilité géographique, sectorielle et professionnelle;
- prendre en considération tous les modes d'apprentissage dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie;
- réduire les impasses dans les parcours d'apprentissage, en particulier entre la FP et l'enseignement supérieur.

## 3. Niveaux, acquis d'apprentissage et certifications

### 3.1 Champ d'application et structure du CNC

La CNQ est complète car elle est considérée comme un instrument permettant de relier les composantes du système de développement des ressources humaines. Elle comporte sept niveaux couvrant toutes les certifications formelles, du certificat de compétence, délivré dans le cadre de programmes spéciaux de développement des compétences pour les personnes n'ayant pas suivi les neuf années d'enseignement obligatoire, au doctorat au niveau le plus élevé. De nombreux programmes sont dispensés par des prestataires privés qui sont tous officiellement agréés et accrédités par les ministères en charge de l'éducation, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement supérieur et par l'agence d'assurance qualité de l'enseignement supérieur.

Malgré les efforts déployés en faveur de la mise en place d'un système national de reconnaissance des résultats de l'apprentissage indépendamment des parcours réalisées pour l'acquisition des compétences sujet de certification ( apprentissage formel, informel ou non formel), ce système demeure non opérationnel d'où il n'est pas encore possible de valider les acquis de l'expérience d'une personne suite à un apprentissage informel de même pour les formations non formelles, qui aboutissent à un certificat de fin d'apprentissage (CFA), ou au certificat de formation professionnelle (CFP) délivrés aux jeunes ayant suivi une formation en entreprise ou dans des centres d'EFP. Les cours de formation pour les adultes dans le cadre des mesures actives du marché du travail ou la reconversion et le perfectionnement des compétences en entreprise ne sont pas non plus sanctionnés par des certifications et par conséquent elle ne sont pas incluses dans la CNQ. Le développement futur de mécanismes de reconnaissance des champs de compétences professionnelles pourra donner la possibilité d'obtenir de qualifications.

La Classification Nationale des Qualifications comporte sept niveaux. Elle inclut six descripteurs de domaine: quatre descripteurs renvoient à des dimensions relatives aux attitudes dans une situation de travail ou d'étude (complexité, autonomie, responsabilité, adaptabilité); deux renvoient aux compétences requises (en ce qui concerne les connaissances et le savoir-faire/comportement).

Les descripteurs de niveau sont utilisés à l'appui de la définition des normes et des programmes d'études. Les établissements publics et privés d'éducation, de formation et d'enseignement supérieur doivent prendre les mesures nécessaires pour garantir la qualité des qualifications élaborées et leur cohérence avec les descripteurs définis dans la classification pour le niveau cible.

Les niveaux cinq, six, sept et huit couvrent les cycles de licence, master et doctorat de l'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur et la formation professionnelle ne sont pas bien liés, même s'il existe, dans l'enseignement supérieur, des diplômes professionnels et universitaires. Les passerelles entre le système de formation professionnelle et l'enseignement secondaire et supérieur ont été réglementées par la loi de 2008 sur la formation professionnelle. Elles ont été reconfirmées dans les programmes stratégiques de réforme pour la FP 2014-2018 et l'enseignement supérieur 2015-2025, mais dans la pratique, il n'y a guère de progrès.

## 3.2 Types de certifications

La CNQ établit un lien direct entre chacun de ses sept niveaux et les acquis pour les diplômes nationaux. Ces niveaux sont en corrélation avec les départements responsables de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

Niveau	Ministère de l'éducation	Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle	Ministère de l'enseignement supérieur
1	Diplôme de fin de l'enseignement de base technique (DFEBT), Diplôme de fin de l'enseignement de base (DFEB)	Certificat de compétence (CC),	
2		Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)	
3	Baccalauréat Baccalauréat professionnel ( n'est pas opérationnel)	Brevet de technicien professionnel (BTP)	
4		Brevet de technicien supérieur (BTS)	
5			Licence Licence appliquée
6			Master Master professionnel
7			Doctorat

En Tunisie, l'offre de qualifications professionnelles est basée sur une formation initiale dans les centres de formation professionnelle ou en entreprise, soit en alternance, soit en apprentissage. Les diplômes sont délivrés par le ministère en charge de la formation professionnelle. Ils couvrent 20 secteurs de formation ( y compris l'agriculture et le tourisme...). Ces diplômes sont classés en quatre registres: les certificats de compétences (CC), les certificats d'aptitude professionnelle (CAP), les brevets de technicien professionnel (BTP) et les brevets de technicien supérieur (BTP). Les certifications sont classées par secteur et par niveau. Les prestataires de formation doivent être accrédités/habilités pour dispenser des formations conduisant à la certifications d'une spécialité. Pour la formation continue, les mêmes diplômes basés sur les mêmes examens peuvent être délivrés.

Malgré le fait que les programmes d'enseignement supérieur couvrent à la fois les parcours professionnels et universitaires, les voies permettant d'accéder à l'enseignement supérieur après une formation professionnelle ne sont pas très développées. Le plan stratégique de réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique 2015 - 2025 montre qu'il existe un certain nombre d'actions pour améliorer les parcours, mais il n'apparaît pas clairement dans quelle mesure elles ont été mises en œuvre.

Les qualifications partielles sont déterminées par les champs professionnels de compétences (CPC) qui font partie des certifications de la FP. Elles ont été utilisées dans les projets pilotes de validation de l'apprentissage non formel et informel, mais ne peuvent être sanctionnées en tant que qualifications indépendantes.

En dehors des types de diplômes mentionnés ci-dessus, l'apprentissage non formel ne débouche pas sur un diplôme reconnu ou homologué. Il comprend notamment:



- Les apprentissages, organisés dans un cadre contractuel entre les apprenants et les entreprises économiques, et se déroulant principalement dans des espaces de production, sous réserve d'une formation théorique complémentaire dispensée par des établissements de formation professionnelle. Ce type d'apprentissage débouche sur un Certificat de fin d'apprentissage (CFA) non homologué; il est ouvert aux jeunes qui ne remplissent pas les conditions d'accès aux cycles de formation professionnelle initiale sanctionnés par un CAP, un BTP ou un BTS.
- Ces jeunes peuvent également suivre une formation résidentielle en centre de formation professionnelle pour obtenir un certificat de formation professionnelle (CFP) non homologué.
- D'autres formes de formation non formelle plus axées sur les adultes sont la formation continue des travailleurs, dont la promotion et le développement sont confiés au Centre national de formation continue et de promotion professionnelle (CNFCPP) créé en 1993,
- Le programme d'alphabétisation des adultes (79 % des adultes sont alphabétisés),
- La formation complémentaire ou le reclassement organisés au profit des chômeurs dans le cadre des programmes d'emploi actifs à la charge de l'ANETI.

### 3.3 Assurance qualité des certifications

L'assurance qualité est liée à l'élaboration et à la délivrance des certifications. Les comités sectoriels, tant dans la FP que dans l'enseignement supérieur, doivent veiller à la pertinence des certifications. Les secteurs ont toutefois des connotations différentes dans la FP et l'enseignement supérieur.

Pour la délivrance des certifications, l'accent est mis sur les prestataires et la validation des programmes. Il y a une prise de conscience croissante du rôle des prestataires pour garantir la qualité en permanence. Dans la FP, de nouvelles lignes directrices sur l'auto-évaluation et le suivi de l'assurance qualité des prestataires ont été testées et prennent en compte les acquis d'apprentissage. L'élargissement de ces lignes directrices à tous les prestataires d'EFP fait actuellement l'objet de discussions.

Conformément à la loi n° 2008-19 du 25 février 2008 relative à l'enseignement supérieur, l'Instance nationale d'évaluation, d'assurance qualité et d'accréditation (INEAQA) est l'organisme chargé d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur. Cet organisme est chargé de l'examen des établissements d'enseignement supérieur et de l'accréditation des programmes diplômants.

### 3.4 Utilisation des acquis d'apprentissage et des référentiels

Depuis le milieu des années 1990, tous les programmes de l'enseignement général et de l'enseignement et de la formation professionnels sont tous élaborés sur la base des acquis d'apprentissage, en utilisant l'approche par compétence (APC). Cependant, l'accent était mis sur l'éducation, la formation et la pédagogie, plutôt que sur l'évaluation. La réforme en cours de l'enseignement et de la formation professionnels nécessite un changement d'orientation vers l'évaluation et la certification et l'articulation avec la CNQ. Les nouveaux référentiels de qualification professionnelle devraient permettre l'accès à un diplôme national par l'apprentissage formel et par la validation des acquis de l'expérience, comme l'exige la loi. Les changements nécessaires sont apparus clairement dans les derniers projets pilotes sur la validation qui devaient partir d'une reconstruction des normes, permettant l'évaluation de chaque module ou domaine de compétence. Un autre changement était le désir de rendre ces qualifications compréhensibles pour un public plus large, y compris les employeurs, les étudiants potentiels et les familles. Cela signifiait que les normes devaient être plus concises et accessibles par une base de données en ligne des qualifications et, conformément au supplément du certificat Europass et à l'annexe 6 de la recommandation concernant le CEC, guider ce processus.

Dans l'enseignement supérieur, le système LMD a été introduit entre 2004 et 2010 dans le but de s'ancrer dans le processus de Bologne. Tous les aspects du processus ont été abordés sur le plan juridique: de l'organisation (centralisée) du système LMD à l'accréditation et à l'assurance qualité des

universités, qui relèvent directement du ministère, lequel a lancé en 2006-2007 un programme d'aide à la qualité pour les universités.

Les universités n'ont pas la liberté de choisir l'intitulé et le contenu des domaines, mentions et spécialités. Toutes les normes et tous les programmes d'études sont basés sur les acquis d'apprentissage.

### **3.5 Systèmes de crédits**

Dans l'enseignement supérieur, la validation des acquis de l'étudiant (contrôle continu, examens, etc.) est assurée (en principe) par l'attribution, dans chaque unité d'enseignement, de crédits adaptés au volume horaire d'enseignement et de travail personnel, crédits censés être transférables d'une université à l'autre, en Tunisie et à l'étranger.

## **4. Dispositions institutionnelles et participation des parties prenantes**

### **4.1 Gouvernance et dispositions institutionnelles pour le CNC**

Il n'existe pas d'institution unique chargée de la coordination et des fonctions opérationnelles du CNC. La gouvernance du système des certifications comprend de nombreuses institutions, exerçant des mandats de nature différente liés à des fonctions clés telles que l'assurance qualité, l'élaboration de normes et de programmes d'apprentissage, la reconnaissance des certifications et la gestion de différentes réformes avec une assistance internationale dans des domaines clés du CNC.

Le décret sur le CNC prévoit (article 5) qu'une commission émanant du Conseil supérieur pour le développement des ressources humaines est créée et est responsable du suivi de la mise en œuvre de la classification, des certifications nationales et proposera d'éventuelles mises à jour. Bien que le Conseil supérieur ait été opérationnel, la sous-commission s'est réunie une fois sans suites. La mise en œuvre de la CNQ, ainsi que le suivi de la compatibilité des programmes avec les différents niveaux édictés, est confiée aux différents ministères adhérant au système de développement des ressources humaines (ministères de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur, de la défense, de la santé, et agences spécialisées de ces ministères) avec la participation des partenaires économiques et sociaux.

Afin d'assurer une meilleure coordination des projets de réforme des trois systèmes et une meilleure coordination du système de formation des ressources humaines, l'arrêté conjoint du 8 octobre 2015 a créé une commission tripartite entre les trois ministères concernés, qui se prononce sur les questions d'intérêt commun. Cette commission n'a pas joué son rôle de coordination de la mise en œuvre de la CNQ.

Des discussions sont actuellement en cours pour étudier le rôle que pourrait jouer la commission permanente de coordination de la formation professionnelle, qui rassemble toutes les parties prenantes nationales concernées des ministères et des partenaires sociaux et qui entretient également des liens avec les structures sectorielles et régionales. Cela nécessiterait un nouvel acte juridique pour confirmer son nouveau mandat.

### **4.2 Rôles et fonctions des acteurs et des parties prenantes**

Conformément à l'article 8 du décret sur la CNQ, le ministre de l'éducation, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la défense nationale, le ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques, le ministre du tourisme, le ministre de la santé et le ministre de l'emploi et de la formation professionnelle sont responsables de l'exécution de la CNQ.

En 2018, le ministère de l'enseignement supérieur a créé des comités sectoriels pour le système LMD, chargés d'évaluer l'offre des établissements d'enseignement supérieur dans le but de réadapter les programmes et de les axer davantage sur les acquis d'apprentissage convenus et l'employabilité.

Les comités sectoriels constituent également une sous-structure du Comité permanent pour l'enseignement professionnel. Le projet de législation prévoit neuf comités, notamment pour l'agroalimentaire et la pêche, la construction, le textile et le cuir, l'ingénierie électrique et mécanique, le transport et la logistique, l'hôtellerie et la restauration, l'administration, la presse et les médias, le paramédical et les soins personnels. Ils doivent s'occuper de l'identification des besoins en compétences et en formation, et sont responsables de l'approbation des normes de qualification et de formation.

L'Observatoire national de l'emploi et des qualifications (ONEQ), relevant du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, est un organisme spécialisé qui soutient la prise de décision dans le domaine de l'emploi et des qualifications et est responsable de l'identification des besoins en matière de compétences et aptitudes au niveau national.

En ce qui concerne la définition de normes, l'assurance qualité et la coordination de l'offre de formation (initiale et continue) la gouvernance et les prérogatives des organismes impliqués diffèrent selon le sous secteur concerné (éducation, FP et enseignement supérieure<sup>3</sup>).

## **5. Reconnaissance et validation des acquis d'expérience et des parcours d'apprentissage**

### **5.1 Dispositions relatives à la validation des acquis d'expérience (VAE)**

Le site web du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle mentionne l'organisation d'examens professionnels pour un certain nombre de métiers prévus par le décret gouvernemental n° 3078 du 29 novembre 2005.

Les premiers projets pilotes de validation de l'apprentissage non formel et informel ont été mis au point par le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle au cours de la période 2005-2007 avec le soutien de l'AFPA, l'agence pour la formation professionnelle continue dépendant du ministère du travail français. Les projets pilotes ont permis d'élaborer un processus qui a été testé dans les secteurs du prêt-à-porter et de l'automobile.

La validation de l'apprentissage non formel et informel a également fait l'objet de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels n° 2008-10 du 11 février 2008. L'article 62 prévoit la possibilité de valider l'apprentissage non formel et informel pour tous les diplômes qui relèvent de la responsabilité directe du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, à l'exception du baccalauréat professionnel qui relève de la responsabilité conjointe du ministère de l'éducation. Les conditions de validation de l'apprentissage non formel et informel doivent être fixées par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle.

Plus récemment, la validation a été testée dans le cadre du projet européen PEFESE en 2015/2016. La mise en place de la validation de l'apprentissage non formel et informel était associée à la CNQ et à la réforme du système de certification (construction de normes de qualification).

Dans le projet pilote, la validation de l'apprentissage non formel et informel était un processus visant à décider si une personne peut être autorisée ou non à se présenter à des examens en vue d'obtenir des certifications partielles (liées à des modules ou unités de compétences professionnelles ou CCP).

---

<sup>3</sup> Pour des plus amples détails sur la gouvernance du secteur de l'éducation, formation professionnelle et enseignement supérieur voir le rapport ETF "Analyse des politiques du Capital Humain en Tunisie – processus de Turin", 2019

Il s'agit donc d'une dérogation au processus d'examen. Cela a permis à des publics n'ayant pas suivi de formation formelle de participer à l'examen. Le projet pilote a donné lieu à:

- un projet d'arrêté sur la validation de l'apprentissage non formel et informel (non encore approuvé);
- une procédure complète pour la validation de l'apprentissage non formel et informel, de l'identification à la certification;
- un ensemble d'instruments et de supports destinés aux «candidats» à la validation de l'apprentissage non formel et informel et aux acteurs du système;
- une expérience concernant trois secteurs (construction, hôtellerie-restauration, pêche) et quatre qualifications impliquant une douzaine de candidats et une vingtaine de professionnels et formateurs,

Les normes de qualification choisies ont dû être adaptées pour soutenir la validation de l'apprentissage non formel et informel. Le plus gros problème était lié à la confusion entre le programme de formation et le cadre de certification ainsi qu'à la façon dont l'APC (approche par compétences) a été appliquée car elle ne facilite pas l'évaluation indépendante des modules.

Bien que la validation ait fait ses preuves, elle n'est pas encore largement pratiquée dans la FP.

L'École supérieure de journalisme de Tunis permet aux journalistes professionnels d'accéder aux études grâce à la validation de l'apprentissage non formel et informel et d'obtenir des dispenses conduisant à un diplôme, après un certain nombre de modules sélectionnés. Le diplôme fait partie de la CNQ, mais le processus n'a pas encore fait l'objet d'une législation.

## 6. Mise en œuvre et impact du CNC

### 6.1 Principales réalisations et conclusions

La CNQ est en phase d'activation depuis 2009, mais elle n'est pas encore totalement opérationnelle.

Il existe une tradition d'utilisation des acquis d'apprentissage. Depuis les années 1990, la Tunisie a introduit l'approche par compétence dans l'enseignement général et professionnel ainsi que le système en trois cycles de licence (bachelor), master et doctorat pour l'enseignement supérieur, en analogie avec le processus de Bologne, qui a été mis en place progressivement entre 2004 et 2010. Les parties prenantes comprennent bien la nécessité de mettre en œuvre le CNC.

Les informations sur la mise en œuvre des développements de la CNQ ne sont pas faciles à obtenir ou accessibles. Il n'y a pas de point d'accès unique à l'information. La mise en œuvre a progressé dans certains sous-secteurs mais pas dans l'ensemble du cadre. Il existe des qualifications basées sur les acquis dans l'enseignement général, l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur. La validation de l'apprentissage non formel et informel pour les qualifications professionnelles a également débuté.

L'absence d'approche coordonnée nuit à l'élaboration des politiques de développement des ressources humaines, qui sont fragmentées entre de nombreux ministères et institutions différents. Les dispositions en matière de gouvernance, bien qu'ayant fait l'objet d'une législation en 2009, ne sont toujours pas en place et nécessiteront d'autres dispositions. Un registre est en cours de planification et constitue un instrument important pour relier les certifications en Tunisie ainsi qu'au niveau international. Il peut rendre les certifications plus transparentes et accessibles et renforcer la confiance dans les certifications tunisiennes, tant dans le pays qu'à l'étranger. Il nécessitera une législation spécifique ainsi que des ressources et des structures de soutien.

Après la révolution de 2011, il a été très difficile de légiférer sur les changements pertinents et de convenir de modalités de gouvernance. Bien qu'il existe plusieurs cas où les trois principaux ministères de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'emploi et de la

formation professionnelle se réunissent et qu'il existe également une coopération avec les partenaires sociaux et d'autres ministères compétents en matière de coopération et qu'ils sont tous représentés au sein du comité permanent de la formation professionnelle, la prise de décision n'a pas progressé.

Le travail conjoint sur le registre de la CNQ, un nouveau mandat pour le comité permanent de la formation professionnelle et les perspectives de comparaison avec le CEC et de mise en correspondance avec le cadre continental africain des certifications (ACQF) peuvent stimuler la poursuite du développement, à condition que ces évolutions bénéficient d'un soutien politique, des parties prenantes et des donateurs.

## 6.2 Registres et bases de données des certifications

Le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle a commencé un travail sur le développement d'un répertoire de qualifications. . Il est prévu que ce répertoire fournisse des informations aux parties prenantes ainsi qu'au grand public et relie les possibilités d'apprentissage et de validation, l'orientation et le conseil et les prestataires agréés. Il devrait mettre à profit toutes les informations relatives à la formation et aux prestataires de formation, fournir au grand public des informations relatives aux parcours de formation et de certification, assurer la lisibilité des diplômes et soutenir la mise en œuvre de la classification nationale des qualifications (CNQ).

Il s'agit d'une condition préalable importante pour assurer la transparence de la CNQ et des certifications tunisiennes. L'utilisation de normes internationales telles que le modèle européen d'apprentissage en libre accès, le registre QDR et l'annexe VI du CEC qui définit les champs de données pouvant rendre les données internationales sur les certifications comparables et interopérables, permettrait également une comparaison en ligne avec les certifications dans les États membres de l'UE et d'autres pays utilisant ces normes européennes.

Il existe une nomenclature nationale des secteurs et des spécialités de formation ainsi qu'une base de données des spécialités de formation, y compris des liens entre les spécialités et les opérateurs de formation (ATFP, AVFA, AFMT, Private, etc.) couvrant 20 secteurs/sous-secteurs/spécialités validés par les professionnels, les fédérations professionnelles et le comité permanent de la formation professionnelle. L'accès n'est pas aisé.

Le ministère tunisien de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a créé un annuaire en ligne des programmes d'enseignement supérieur proposés [Annuaire tunisien des offres de formations universitaires (ATOFU)]. L'annuaire comprend tous les diplômes du système licence-mastère-doctorat (LMD) et non LMD (études médicales, études d'ingénieur, architecture, bachelor, etc.) qui sont actuellement homologués et obtenus par les établissements d'enseignement supérieur publics et privés. Le répertoire présente un total de 6 390 programmes de formation, soit 2 785 pour l'enseignement public et 3 605 pour l'enseignement privé. Il détaille les formations universitaires dispensées par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les diplômes et certificats qui peuvent être obtenus et la durée des programmes. Les informations sont toutefois assez limitées. Le site [web www.orientation.tn](http://www.orientation.tn) : [site de l'orientation universitaire en Tunisie](http://www.orientation.tn) offre un point d'entrée unique pour les procédures d'admission et les services d'accompagnement aux étudiants potentiels.

## 6.3 Documents de certification

Les niveaux de la CNQ sur les diplômes de la formation professionnelle, et l'utilisation des descripteurs et des niveaux n'est pas claire. La Tunisie aurait dû délivrer des suppléments au diplôme (SD), depuis 2006, date à laquelle certaines parties du processus de Bologne ont été mises en œuvre. Dans la pratique, cependant, les dossiers comportent rarement un supplément au diplôme.

## 6.4 Reconnaissance des certifications étrangères

L'introduction de la structure LMD et d'autres outils de transparence tels que les suppléments au diplôme a favorisé la reconnaissance académique permettant la reconnaissance des acquis d'apprentissage aux niveaux national et international.

La direction des équivalences du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est chargée d'organiser les processus de reconnaissance.

Deux structures sont habilitées à rendre des décisions d'équivalence en Tunisie:

- une commission nationale d'équivalence des diplômes et des titres;
- des comités sectoriels d'équivalence des diplômes et des titres. Ces comités sectoriels sont composés des grands groupes de disciplines suivants: économie, sciences juridiques, lettres et civilisation, sciences humaines, sociales et religieuses, sciences fondamentales, sciences de l'ingénierie, sciences médicales et paramédicales, architecture, urbanisme et arts, enseignement secondaire (enseignement de base, baccalauréat).

Le [site web du ministère](#) fournit des informations détaillées et standardisées en arabe et en français sur les procédures d'équivalence et les critères d'évaluation des diplômes étrangers ou des diplômes obtenus auprès d'universités privées tunisiennes. Le [projet Meric-NET](#) vise à revitaliser les centres méditerranéens d'information sur la reconnaissance en Algérie, au Liban, au Maroc et en Tunisie et à créer des liens et des échanges d'expériences avec le réseau ENIC NARIC.

Le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi a également créé un [service d'appui à la reconnaissance des diplômes étrangers de formation professionnelle](#). Les qualifications professionnelles sont évaluées par rapport à la classification nationale des professions (conformément à l'arrêté n° 1397 du 20 juin 1994 pour l'homologation des certificats et des diplômes de formation professionnelle initiale et continue) ainsi que par rapport aux niveaux de la CNQ. Une commission consultative chargée de l'équivalence des diplômes étrangers évalue les demandes en fonction des conditions d'équivalence des diplômes étrangers de formation professionnelle fixées par l'arrêté ministériel n° 79 du 27 septembre 2010.

## 7. Mise en correspondance avec le cadre régional/d'autres cadres

### 7.1 Mise en correspondance avec les cadres régionaux

La CNQ ne fait pas encore partie ou n'est liée à aucun cadre régional de certification. Il est prévu que la CNQ soit mise en correspondance avec l'ACQF. La Tunisie participe activement au renforcement des capacités et au développement de l'ACQF. Dans l'enseignement supérieur, le processus de Bologne, avec ses trois cycles, ses mécanismes de crédits et ses principes d'assurance qualité, a eu une forte incidence, bien que l'approche ait été beaucoup plus centralisée que dans les pays du processus de Bologne. La Tunisie n'est pas éligible à l'auto-certification dans le cadre des certifications pour l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Certains aspects du CEC ont influencé la CNQ, mais tant en ce qui concerne les niveaux que les descriptions de niveaux, la CNQ est assez différente. Des discussions ont eu lieu sur la comparaison future entre la CNQ et le CEC et les partenaires européens et tunisiens sont très intéressés par la possibilité d'une comparaison. Cependant, la CNQ n'est pas encore suffisamment opérationnelle pour que la comparaison puisse commencer prochainement.

Ces processus internationaux sont importants car ils peuvent améliorer la transparence, la portabilité et la comparabilité des certifications tunisiennes et favoriser une plus grande mobilité.

## 7.2 Coopération internationale

La Tunisie participe activement à la coopération régionale transméditerranéenne, comme dans le cadre de l'UpM et Unimed, où les certifications jouent un rôle. Il est toujours fait référence à l'utilisation de la méthodologie Q4M élaborée avec l'ETF pour comparer, relier et co-créeer des qualifications professionnelles avec les pays voisins. La Tunisie est active dans le cadre d'Erasmus et devient un pays de destination pour les étudiants d'Afrique. Comme mentionné ci-dessus, la Tunisie participe activement à l'élaboration du cadre continental africain des certifications. Il existe une coopération bilatérale active avec de nombreux pays et un nombre croissant de diplômes communs. Les certifications jouent également un rôle de plus en plus important dans la coopération en matière de migration légale et circulaire. Le 3 mars 2014, la Tunisie et l'Union européenne ont conclu un partenariat de mobilité. Dans son article 4, il prévoit d'améliorer la possibilité pour les diplômés tunisiens de la formation professionnelle et des études supérieures et universitaires d'accéder aux études et à l'emploi dans les États membres correspondant à leurs qualifications et de faciliter la reconnaissance des certifications professionnelles et universitaires délivrées par les instituts tunisiens et par les autorités compétentes des États membres, notamment grâce à la mise en œuvre du cadre tunisien des certifications en correspondance avec le cadre européen des certifications.

## 7.3 Soutien des donateurs internationaux

Dans le domaine de la mobilité et de la migration, l'UE finance un projet régional, le projet THAMM, dans le cadre du fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, lequel couvre l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. L'un des objectifs du THAMM est d'améliorer les dispositifs d'évaluation, de certification, de validation et de reconnaissance des compétences et des qualifications des migrants. Dans le programme régional «Pour une approche holistique de la gouvernance de la migration de main d'œuvre et la mobilité en Afrique du Nord» (THAMM) (25 millions d'euros). La reconnaissance des qualifications des émigrés et immigrés soulève un problème majeur qui doit être résolu pour que les systèmes d'enseignement et d'EFP puissent faciliter l'accès au marché du travail.

Le programme IRADA (initiative régionale d'appui au développement économique durable, d'un montant de 32 millions d'euros) apporte une modeste contribution en révisant des programmes pour des spécialités existantes (pas les normes) pour l'enseignement professionnel conformément au cadre national des certifications.

Le programme d'appui au système de l'éducation/formation - enseignement supérieur et employabilité des diplômés (PEFESE), aux multiples facettes, qui a été utilisé pour piloter la validation de l'apprentissage non formel et informel a déjà été mentionné.

Entre 2015 et 2019, les partenaires tunisiens ont participé au renforcement des capacités et à la mobilité internationale des crédits pour un total de 60 millions d'euros, dont 43 projets de renforcement des capacités pour l'enseignement supérieur.

L'ETF apporte son soutien à la réforme du système de certification en Tunisie depuis 2009 au moyen d'activités ciblées, notamment le projet Q4M (2020-2015) et, plus récemment, d'un soutien à la conceptualisation du registre.

## 8. Leçons importantes et projets futurs

Le décret sur la CNQ a été adopté en 2009. La mise en œuvre a été fragmentée, limitée aux différentes composantes du système de développement des ressources humaines et n'est pas très visible. Le manque de coordination, d'une vision commune du développement des ressources humaines et de l'apprentissage tout au long de la vie et d'un registre commun des certifications ont été considérés comme des obstacles majeurs aux progrès de la mise en œuvre. Après la révolution de 2011, il a été très difficile de légiférer sur les changements pertinents et de convenir de modalités de gouvernance.

En Tunisie, il existe une tradition d'utilisation des acquis d'apprentissage. Depuis les années 1990, la Tunisie a introduit l'approche par compétence dans l'enseignement général et professionnel ainsi que le système en trois cycles de licence (bachelor), master et doctorat pour l'enseignement supérieur, en analogie avec le processus de Bologne, qui a été mis en place progressivement entre 2004 et 2010. Les acquis d'apprentissage jouent un rôle de plus en plus important dans l'assurance qualité. Les parties prenantes comprennent bien la nécessité de mettre en œuvre le CNC. Les possibilités d'une plus grande numérisation bénéficient d'un soutien. Il existe également un souhait de tirer davantage parti des évolutions internationales, telles que le CEC, le processus de Bologne et l'ACQF. Cela permettra d'accélérer la mise en œuvre de la CNQ.

La CNQ est un outil unique permettant de soutenir le développement des ressources humaines, de relier les certifications tant au niveau national qu'au niveau international, de rendre les certifications plus transparentes et plus pertinentes, en fonction de l'évolution des besoins de l'économie et de les rendre plus compréhensibles. La revitalisation du CNQ est donc une occasion importante de soutenir l'apprentissage tout au long de la vie, d'améliorer la pertinence de l'offre de formation, de renforcer la confiance dans les certifications et de favoriser une meilleure information pour l'évolution de carrière.

L'élaboration du registre en ligne de la CNQ est une occasion importante de réactiver la CNQ et d'établir des accords de gouvernance conjointe appropriés, par exemple au sein du comité permanent de l'enseignement professionnel. L'implication systémique des parties prenantes des secteurs et une meilleure utilisation des informations sur les tendances du marché du travail international peuvent rendre les certifications plus pertinentes et réduire l'inadéquation des compétences. L'ONEQ pourrait également jouer un rôle clair dans ce système, en informant sur l'évolution et l'émergence des besoins en matière de certification et en contrôlant la valeur des certifications existantes.

Afin de promouvoir davantage l'apprentissage tout au long de la vie, il importe de mettre davantage l'accent sur l'évaluation et la certification plutôt que de partir de l'offre de formation. Il sera ainsi plus facile de reconnaître d'autres parcours, notamment l'apprentissage sur le lieu de travail et l'apprentissage en ligne, et de créer davantage de passerelles entre les composantes du système de développement des ressources humaines pour répondre aux besoins individuels. En particulier pour l'éducation et la formation des adultes, il est important de prendre également en considération le rôle des certifications plus petites adaptées à leur finalité (par exemple, les micro-certifications).

## 9. PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle <http://www.emploi.gov.tn/fr/>

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique <http://www.mes.tn>

Ministère de l'éducation <http://www.education.gov.tn/>

ETF, « Analyse des Politiques de Développement du Capital Humain en Tunisie – Processus de Turin », 2021 disponible au lien suivant : [POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN EN TUNISIE | ETF \(europa.eu\)](https://www.europa.eu/press-communication/infographic/2021/04/20210421-politiques-de-developpement-du-capital-humain-en-tunisie)

ETF, « Fiches sur les compétences et la migration en Tunisie », 2021, disponible au lien suivant [etf\\_skills\\_and\\_migration\\_country\\_fiche\\_tunisia\\_2021\\_en\\_1.pdf \(europa.eu\)](https://www.europa.eu/press-communication/infographic/2021/04/20210421-politiques-de-developpement-du-capital-humain-en-tunisie)



## 10. Infographie du CNC/tableau récapitulatif du CNC

Niveau	Ministère de l'éducation	Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle	Ministère de l'enseignement supérieur
1	Diplôme de fin d'éducation de base (DFEB)	Certificat de compétence (CC), Diplôme de fin d'études de l'enseignement de base technique (DFEBT)	
2		Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)	
3	Baccalauréat	Brevet de technicien professionnel (BTP), baccalauréat professionnel	
4		Brevet de technicien supérieur (BTS)	
5			Licence appliquée ou professionnelle (Bachelor) Licence de base ou universitaire (Bachelor)
6			Mastère professionnel Mastère de recherche Ingénieur
7			Doctorat

## Abréviations

ACQF		Cadre continental africain des certifications
AFMT	Agence de Formation dans les Métiers du Tourisme	Organisme de coordination des centres de formation dans les métiers du tourisme
AFPA	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes, France	Agence française pour la formation des adultes
ATFP	Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle	Organisme de coordination des centres de formation professionnelle
AVFA	Agence de vulgarisation et de formation agricole	Organisme de coordination des centres de formation agricole
APC	Approche par Compétence	Approche fondée sur les compétences
ATOFU	Annuaire Tunisien des Offres de Formations Universitaires	Annuaire des offres de formations universitaires
BTP		Brevet Professionnel de technicien, niveau 3 CNQ
BTS	Brevet de Technicien supérieur	Brevet de technicien supérieur, niveau 4 CNQ
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle	Certificat d'aptitude professionnelle, niveau 2 CNQ

CC	Certificat de compétence	Certificat d'aptitude professionnelle, niveau 1 CNQ
CCP	Champs de compétences professionnels	Crédits de certification professionnelle
niveaux	Classification nationale des qualifications	Cadre national des certifications de Tunisie
DFEB	Diplôme de fin de l'enseignement de base	Diplôme de fin d'études de l'enseignement de base
DFEBT	Diplôme de Fin de l'enseignement de Base Technique	Diplôme de fin d'études de l'enseignement de base technique, niveau 1 CNQ
DS		Supplément au diplôme
CEC		Cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie
Réseau ENIC NARIC		Réseau européen des centres pour la reconnaissance académique des diplômes
IEAQA	Instance nationale de l'Evaluation, de l'Assurance-Qualité et de l'Accréditation	Agence de l'assurance qualité pour l'enseignement supérieur en Tunisie
IRADA	Initiative Régionale d'Appui au Développement économique durable	Initiative régionale d'appui au développement économique durable (projet de l'UE en faveur du développement régional et de la FP)
LMD	License, Master, Doctorat	Structure à trois cycles pour l'enseignement supérieur selon le modèle de Bologne
Meric-NET		Centres d'information sur la reconnaissance en Méditerranée
CNC	Cadre national de certification	Cadre national des certifications
ONEQ		Observatoire national de l'emploi et des qualifications
PEFESE	Programme d'appui au système de l'Education/Formation – Enseignement Supérieur et Employabilité des diplômés	Projet de l'UE pour le secteur de l'éducation, de la formation et de l'emploi en Tunisie
Q4M		Certifications pour la Méditerranée (projet ETF)
THAMM		Pour une approche holistique de la gouvernance de la migration de main d'œuvre et la mobilité en Afrique du Nord - projet de l'UE portant sur plusieurs pays
UPM		Union pour la Méditerranée
Unimed		Union des universités de la Méditerranée
VAE	Validation des acquis de l'expérience	Validation de l'apprentissage non formel et informel